



COMMUNE DE TOURRETTES-SUR-LOUP

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MARS 2026
Délibération N° 2026/14**

L'an deux mil vingt-six, et le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Frédéric POMA, Maire

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : Monsieur POMA – Madame HERING – Monsieur MOREAU - Madame DALCHER – Monsieur MONCHO – Madame CHAULE – Madame DUBOIS – Monsieur MERLE – Messieurs JERIBI – GABELIER – DUSERRE – Mesdames CAZAU – PELLEGRINO – Monsieur GARCIA – Mesdames ERCOLE RIBES – RIBANT – IGNATOFF – Monsieur COQUEL – Madame BARBONI – Messieurs CALLET – BAGARIA – CHARRIER – MORETTO – Madame MINARDI

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : Monsieur WALLAERE pour Monsieur MOREAU – Madame LABOURDETTE pour Monsieur CALLET – Madame FARALDI pour Monsieur BAGARIA

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALCHER

Présents : 24 / procurations : 3 / absents : 0

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

CONSIDERANT que le projet de procès-verbal de la séance du 5 décembre 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2026 tel qu'annexé.

Délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Tourrettes sur Loup le 30 mars 2026

Le Maire



Frédéric POMA



La Secrétaire de séance



Nathalie DALCHER



Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

**Séance ordinaire
du vendredi 16 janvier 2026**

PROCES-VERBAL

**Ordre du jour
de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 16 janvier 2026
18 heures**

ADMINISTRATION GENERALE

- * Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2025
- * Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 5 décembre 2025

FINANCES

- 1/ Demande de subvention – DETR - Consolidation de la falaise - Autorisation
- 2/ Autorisation de Programme - Modernisation du système de vidéoprotection – Budget – Exercice 2026 - Modification – Approbation
- 3/ Autorisation de Programme – Acquisitions foncières – Budget – Exercice 2026 - Modification- Approbation

PATRIMOINE

- 4/ Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune - Exercice 2025
- 5/ Acquisition d'un local – Dynamisme local - Activité commerciale – Parcelle cadastrée section H n°273 - Grand Rue – Autorisation
- 6/ Désaffectation d'un bien de la commune – 2 Route de Vence - Déclassement - Dynamisme local - Bail commercial – Autorisation – **retrait de la délibération**

FONCIER

- 7/ Domaine public communal – Jardin privé – Impasse du vieux village - Déclassement - Cession – Autorisation

RECENSEMENT

- 8/ INSEE - Recensement général de la population 2026 – Rémunération des agents recenseurs, du coordonnateur et du coordonnateur adjoint – Modalités – Modification - Approbation

- Questions diverses

Séance ordinaire du 16 janvier 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, et le seize janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Frédéric POMA, Maire

Pour ce 37^{ème} et dernier conseil municipal de la mandature, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au public, à la journaliste de Nice-Matin, aux élus et aux agents. Il désigne comme

Secrétaire de séance : Nathalie VALGELATA-DALCHER qui procède à l'appel nominal

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : Messieurs POMA – DALCHER – Madame DE QUERO – Monsieur MONCHO – Madame PIERRAT – Monsieur WALLAERE – Madame VALGELATA – Monsieur MOREAU – Mesdames PELLEGRINO – BARADE – Monsieur LENOIR – Mesdames DUBOIS – YOUSSEF – Messieurs CALLET – BOUIX – JERIBI – Mesdames LACQUA – GAVACHE – Monsieur RAIBAUDI – Mesdames BLANCHARD - JASSIN

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : André CAUVÉ-FALCO ayant donné pouvoir à Jean-Luc DALCHER, Charline HERING ayant donné pouvoir à Claudie LACQUA

Absent excusé : Monsieur GARCIA

Absents : Messieurs DICHARRY – BENINI – Madame SKRABO-CRISTINA

Présents : 21 / procurations : 2 / absent excusé : 1 / absents : 3

A l'issue de l'appel, le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h08. Monsieur le Maire rappelle que la séance est enregistrée et informe le conseil municipal du retrait de la délibération n°6 de l'ordre du jour car le dossier n'est pas assez avancé.

Monsieur le Maire : une fois n'est pas coutume, nous avons l'habitude dans ce conseil de vous présenter un certain nombre d'intervenants. Il y a quelques temps, c'était le professeur FERNANDEZ qui était venu nous présenter son travail de recherche sur la violette.

Ce soir, je vais vous proposer de découvrir ou de redécouvrir la commission extra-municipale de l'environnement présidée par Geneviève PIERRAT, mon Adjointe à l'environnement et à l'écologie. La parole sera donnée à Laurent BOUTOT pour une présentation du travail fait depuis toutes ces années puisque cette commission est extrêmement active. Je vais passer la parole à Madame PIERRAT afin qu'elle présente la commission.

Madame PIERRAT : merci Monsieur le Maire. Cette commission a été créée en 2020 pour que les Tourrettans, attachés à l'environnement, participent à la vie de la commune. La démocratie participative a été bien représentée. Le noyau dur de cette commission est représenté par une quinzaine de personnes, dont quelques-unes sont ici ce soir. Mais autant suivent toutes les informations que nous diffusons sur un groupe WhatsApp.

Cette commission a pour but d'initier, de coordonner, d'animer des actions en faveur de l'environnement bien sûr, mais nous avons également créé une boîte à idées sur les sujets environnementaux pour la collectivité. Nous nous réunissons une fois par mois ou plus lorsque nous devons mener des actions. Nous organisons des événements citoyens réguliers, comme les opérations de nettoyage. Beaucoup d'entre vous connaissent le principe, puisque tous les ans, nous participons, avec la Région, à l'opération « Nettoyons le Sud ». Chaque année, nous organisons également la journée des plantes qui est, bien souvent, suivie par une conférence, soit sur l'eau soit sur la biodiversité. Nous passons des informations, nous sensibilisons à travers des cycles de conférences, des ciné-débats que nous avons mis en place depuis deux ans. Je suis très heureuse de voir qu'à Tourrettes, nous réagissons à ce genre de manifestations puisque c'est entre 50 et 100 personnes qui y assistent à chaque fois.

A l'origine de cette commission, un de nos membres, apiculteur amateur, s'est rendu compte du fléau représenté par le frelon asiatique. Et au travers de cette commission, un collectif d'apiculteurs a été créé, que vous connaissez bien puisque c'est l'Abeille du Caire. Cette association tourrettane est très active, et tous les ans, continue à faire une session de capture de frelons asiatiques. Tous les ans, elle renouvelle ses pièges pour essayer de préserver les abeilles.

Nous avons également un projet avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) pour implanter un refuge à l'école maternelle. Ce projet sera reporté pour l'année scolaire 2026-2027 car les enseignants avaient beaucoup trop de projets entamés pour concrétiser celui-là.

Nous préparons également un projet de forêt jardin, municipal pour commencer, et s'il y a de l'engouement, une association pourra être créée et elle œuvrera pour cette forêt jardin, car vous savez maintenant que même les jardins ont besoin d'être ombragés pour être cultivés correctement.

Nous avons d'autres réflexions, bien sûr les pressions de la biodiversité, la raréfaction des ressources en eau et un point qui me tient à cœur, la surfréquentation des gorges du Loup.

La parole est donnée à Laurent BOUTOT, animateur de la commission, afin de présenter le bilan de celle-ci.

Intervention de Laurent BOUTOT. Présentation des membres de la commission. Applaudissement du public. Remerciements de Monsieur BOUTOT pour le temps de parole.

Monsieur le Maire : c'est à nous de vous remercier pour le travail que vous avez fait, pour votre engagement, pour cette sensibilité et cette sensibilisation que vous avez pu apporter aux

élus, et notamment à moi qui ne suis pas un grand spécialiste, j'ai découvert beaucoup de choses très intéressantes. Vous êtes une des commissions les plus dynamiques. Merci parce que je crois qu'aujourd'hui, parler d'environnement, parler d'écologie, c'est une évidence, ne pas en parler serait une folie. Je vois qu'il y a encore beaucoup de choses à faire. Des choses ont été lancées. Vous avez une belle dynamique et il faut que cette dynamique se poursuive pour les élus à venir. Merci infiniment. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, souhaitez-vous poser des questions ?

Fin de la présentation à 18h25

Monsieur le Maire : merci infiniment et longue vie à la commission environnement.

Reprise du cours de la séance.

* Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2025.
Il est soumis à l'Assemblée délibérante le compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2025.

2026/01

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

* Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 5 décembre 2025

A la date d'envoi du dossier du Conseil (soit le 28 novembre 2025) :

03/12/2025	Renouvellement Case columbarium 15 ans
03/12/2025	Renouvellement concession 15 ans
17/12/2025	Virement de crédits n°3
02/01/2026	Vente concession trentenaire avec Caveau 3 places
06/01/2026	Vente concession quinquenaire pleine terre 2 places

⇒ **Le conseil municipal prend acte**

FINANCES

Ordre du jour n°1 : Demande de subvention – DETR - Consolidation de la falaise - Autorisation

2026/02

Monsieur le Maire : vous savez que nous avons lancé les travaux de la falaise. Afin de pouvoir demander une subvention supplémentaire dans le cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR), nous devons délibérer. Pour cela, je passe la parole à Madame PELLEGRINO, Adjointe déléguée aux finances.

Madame PELLEGRINO : merci Monsieur le Maire. Une autorisation de programme avait été votée le 13 avril 2018 pour un montant de 1.000.000 €. La dernière révision date du 3 octobre 2025 et avait porté ce montant à 1.310.000 €. En date du 17 septembre 2024, une subvention de 538.087 € a été attribuée à la commune au titre du Fonds Barnier et le total des dépenses s'élève aujourd'hui à 1.076.173 € H.T.

Afin de pouvoir demander une subvention complémentaire de 150.000 € dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), nous devons approuver l'opération et

les modalités de financement qui sont donc réparties comme suit :

- 538.087 € H.T. au titre du Fonds Barnier,
- 114.618 € H.T. au titre d'une subvention du Conseil Régional,
- 150.000 € H.T. Au titre de la DETR
- et enfin les fonds propres de la commune à hauteur de 273.468 € H.T.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Ordre du jour n°2 : Autorisation de Programme - Modernisation du système de vidéoprotection – Budget – Exercice 2026 - Modification – Approbation
2026/03

Monsieur le Maire : il s'agit d'une modification, nous devons mettre à jour les crédits de paiement suite à la prise en compte des dépenses réelles 2025 et à l'attribution du marché en cours. Je redonne la parole à Madame l'Adjointe aux finances.

Madame PELLEGRINO : Merci. Une autorisation de programme avait été votée le 7 avril 2017 pour un montant de 345.000 €. La dernière révision date du 10 avril 2025 et avait porté ce montant à 261.000 €. Il vous est donc proposé de la mettre à jour ; le montant de l'autorisation de programme est de 250.000 € et les crédits de paiement affectés à 2026 sont de 48.500 €.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Ordre du jour n°3 : Autorisation de Programme – Acquisitions foncières – Budget – Exercice 2026 - Modification- Approbation
2026/04

Monsieur le Maire : vous vous souvenez, nous avons créé par délibération en octobre dernier, une autorisation de programme pour l'achat d'un terrain à Pont du Loup et une ancienne librairie anglaise. Ces acquisitions n'ayant pu se faire sur l'année 2025, il convient de modifier l'autorisation de programme. La parole est donnée à Madame PELLEGRINO, Adjointe aux finances.

Madame PELLEGRINO : une autorisation de programme avait été votée le 3 octobre 2025 pour un montant de 420.000 €. L'acquisition du terrain situé à Pont du Loup n'ayant pas pu être finalisé en 2025 il vous est donc proposé de modifier les crédits de paiement et de les affecter à 2026 pour un montant de 420.000 €.

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Ordre du jour n°4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune -
Exercice 2025
2026/05

Projection par Monsieur le Maire du bilan des acquisitions et cessions 2025

ACQUISITIONS 2025

Cédant	Superficie	Adresse	Ref Cadastrales	Montant	Acte	Date de l'acte	N° Enregistrement
Commune de Tournettes sur Loup	866 m ²	939, route de Provence	Parcelle Section E n° 2468 (parcelle communale)	Echange d'un terrain communal avec les parcelles Section E n° 2726, 2729, 2731 Évalué à 165 000€	Acte notarié	20/10/2025	SPF d'ANTIBES le 19 novembre 2025 volume 2025P numéro 38489

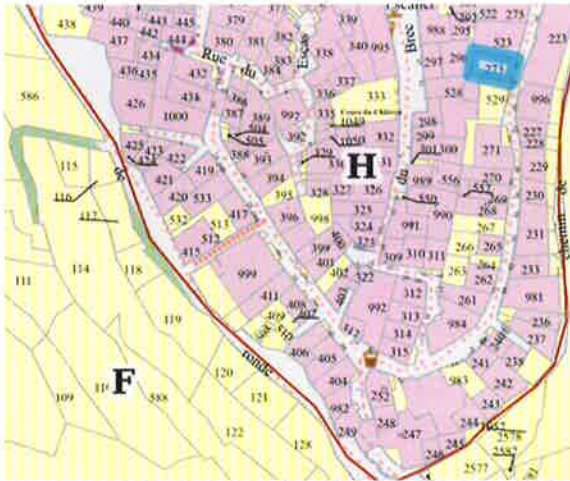
CESSIONS 2025

Acquéreur	Superficie	Adresse	Ref Cadastrales	Montant	Acte	Date de l'acte	N° Enregistrement
Consorts ROUSSEL-JOUVENCEAU	866 m ²	Route de la Pauvetta	Parcelles Section E n° 2726, 2729, 2731	Echange d'un terrain avec la parcelle Section E n° 2468 Évalué à 165 000€	Acte notarié	20/10/2025	SPF d'ANTIBES le 19 novembre 2025 volume 2025P numéro 38489
Monsieur Bosc	675 m ²	2501, Route des Valettes	Parcelle Section A n°2025	33 500€	Acte notarié	28/11/2025	

Monsieur le Maire : C'est un récapitulatif pour Mesdames et Messieurs du public. La commune doit délibérer, tous les ans, sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières qui ont été actées lors des précédents conseils municipaux. Ce bilan sera annexé au prochain compte administratif de la commune.

⇒ **Le conseil municipal prend acte**

2026/06



Monsieur le Maire : lorsqu'il y a une vente d'un bien immobilier sur la commune, j'en suis informé par le biais d'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) afin que la commune puisse faire valoir son droit de préemption. En l'occurrence, il s'agit de l'ancienne librairie anglaise située dans la Grand Rue. L'agent immobilier désigné pour vendre ce bien m'expliquait qu'il était destiné à la location en Airbnb. Je crois qu'il est de notre responsabilité d'élus de garder des commerces et de l'artisanat dans la commune. Ce local, situé en rez-de-chaussée, est une vraie opportunité pour un artisan, car il a suffisamment de place et dispose d'un appartement au-dessus pour s'y loger. C'est une surface de 100 m². Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons créé une autorisation de programme, aujourd'hui nous franchissons un cap, car je vous demande de bien vouloir m'autoriser à acheter cette maison de village afin d'éviter la perte d'un local qui servira potentiellement à un artisan. Avez-vous des questions ?

Monsieur BOULX : quelle sera la procédure ?

Monsieur le Maire : il y aura un appel à candidature. Les dossiers des candidats reçus seront examinés en commission, choisis en fonction du cahier des charges et soumis à délibération du conseil municipal. Je tiens absolument à pouvoir installer un artisan qui bénéficiera d'un logement à l'étage. Le local est indissociable de l'appartement. Le montant affiché pour ce bien est de 350 000 €. Nous avons fait une demande auprès des Domaines qui l'ont également évalué au même montant, nous sommes donc en mesure de pouvoir l'acheter. Avez-vous des questions ?

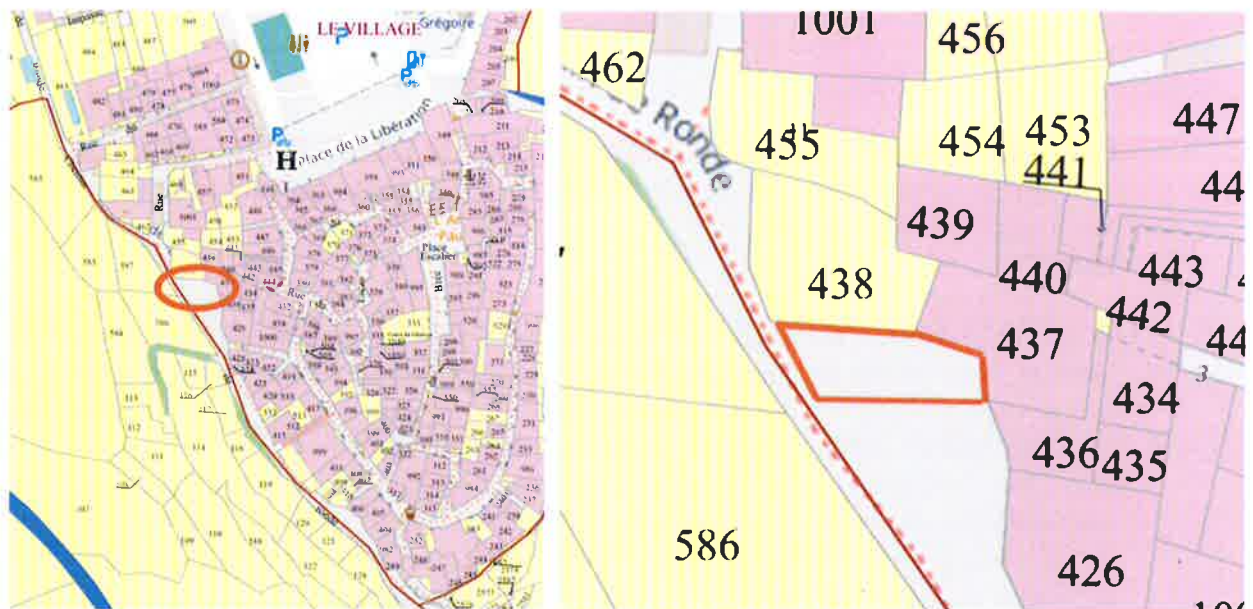
Ordre du jour n°6 : Désaffectation d'un bien de la commune – 2 Route de Vence - Déclassement - Dynamisme local - Bail commercial – Autorisation

⇒ POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

⇒ Le conseil municipal adopté à l'unanimité

FONCIER

Ordre du jour n°7 : Domaine public communal – Jardin privé – Impasse du vieux village - Déclassement - Cession – Autorisation
2026/07



Monsieur le Maire : nous avons une situation un petit peu originale. Après, je vous passe la parole, Monsieur le Premier Adjoint puisque vous gérez le domaine public communal.

Nous avons un jardin clôturé. Vous le voyez sur la carte. Il est situé côté ouest du village. C'est un jardin clôturé de 50 m² qui existe depuis quelques années. Les propriétaires successifs se sont vendus l'appartement avec les terrains. Nous avons été interpellés par le notaire puisque la propriété est à nouveau en vente, et ce terrain serait un bien communal car non cadastré, alors qu'il est inscrit dans l'acte notarié du précédent propriétaire. Ce terrain n'a aucune utilité pour la commune, je vous propose donc de le vendre aux propriétaires. Monsieur le Premier Adjoint, je vous passe la parole.

Monsieur DALCHER : merci Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues, vous avez lu la note de synthèse. L'essentiel a été dit par Monsieur le Maire. Ce n'est pas un cas isolé, d'autres parcelles sont possiblement concernées, elles n'appartiennent pas à une personne, mais qui font l'objet d'une appropriation. Sur le plan du droit, le notaire considère qu'il s'agit d'une propriété communale, d'où la délibération.

Je précise par ailleurs deux choses, cette appropriation privée a eu lieu depuis temps prescrit, en tout cas plus de 10 ans. C'est le terme de référence pour la procédure de prescription

acquisitive. Et ce terrain, qui surplombe le chemin de Ronde, n'a aucun intérêt pour la commune. Sur ce terrain, ont été érigées des installations techniques, un petit appentis, avec semble-t-il une chaudière, une pompe à chaleur. Donc, en l'état, afin de régulariser la situation, il nous est proposé de statuer sur le déclassement d'abord, et ensuite sur la cession au prix d'évaluation des Domaines, soit 35€ le m², ce qui représente une somme de 1 995€. Elle ne figure pas dans la note de synthèse, mais elle sera notée dans la délibération. Donc, si vous n'avez pas de questions, il nous est proposé de constater la désaffectation de fait, de décider du déclassement, d'autoriser la cession au profit du propriétaire actuel, l'observation étant faite qu'il entend céder l'ensemble immobilier, dont cette parcelle, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte afférent et de préciser que les frais de géomètre et frais notariés seront à la charge de l'acquéreur, comme il est de bon ton que cela soit le cas, vu la modicité du prix de cession. Voilà mes chers collègues, si vous n'avez pas de question, je propose à Monsieur le Maire de passer au vote.

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

RECENSEMENT

Ordre du jour n°8 : INSEE - Recensement général de la population 2026 – Rémunération des agents recenseurs, du coordonnateur et du coordonnateur adjoint – Modalités – Modification - Approbation
2026/08

Monsieur le Maire : vous le savez, le recensement de la population a débuté hier. Après une journée, nous avons un taux de 10% de recensés, ce qui est un très bon chiffre, avec une équipe bien motivée et avec notamment, deux coordonnateurs que je salue, ils ne sont pas là, Madame Soline CARDINAULT et Monsieur Gaël LITALIEN.

Mes chers collègues, vous vous souvenez que nous avons voté en octobre dernier pour la rémunération des agents recenseurs. Aujourd'hui, nous sommes obligés de prendre une délibération pour préciser que cette rémunération sera versée en deux fois, à savoir au mois de février et au mois de mars 2026. Avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Monsieur le Maire : l'ordre du jour est terminé

ÉVÈNEMENTS

- *Dimanche 18 janvier 17h30 : concert du Chœur de Turrettes en l'église dans le prolongement de l'inauguration de la sublime rénovation de notre église Saint Grégoire,*
- *Vendredi 23 janvier 18h30 : vœux du maire auxquels vous êtes cordialement invités,*
- *Dimanche 25 janvier 18h00 : concert d'Evelyne DUBOSC avec sa compagnie Ombres et Voix,*
- *Recensement de la population jusqu'au 14 février,*

Vendredi 20 février 18h30 : inauguration de l'Expo Violette à l'espace muséal,

- Dimanche 22 février : passage du tour du Alpes Maritimes,
- Week-end du 28 février et 1^{er} mars : notre grande fête des violettes qui précédera le dimanche 15 mars des élections municipales.

Voilà, fin du conseil. Le prochain conseil devrait être après les élections. S'il n'y a qu'un seul tour, il sera entre le 16 et 22 mars.

Cette séance marque la fin de notre parcours commun pour cette mandature. Avant de clore nos dossiers et de lever la séance, je souhaiterais prendre quelques instants pour m'adresser à vous et vous témoigner toute ma gratitude au public présent, je vois des personnes qui viennent très régulièrement et qui s'intéressent à la vie locale, à Nice Matin qui a dû partir, mais qui reprend de façon intéressante et pertinente nos débats, aux agents de la commune qui ont préparé avec nous et qui nous ont accompagnés sur ces conseils avec beaucoup de professionnalisme, et aux élus.

Ces six années ont été intenses. Être élu dans la commune de Tourrettes, ce n'est pas seulement siéger dans cette salle. C'est porter l'histoire de notre commune, son quotidien, et aussi l'avenir de notre cité des violettes, s'éveiller sur notre patrimoine exceptionnel et surtout répondre aux attentes de nos concitoyens. Alors ces 37 séances du conseil municipal ont toujours été animées par la même boussole, l'intérêt général.

Je pense que je peux vous le dire en votre nom, nous avons tous agi avec cœur. Et je tiens à remercier chacun d'entre vous.

Je voudrais remercier :

Stéphane BOUIX, qui a été la tête de liste de l'opposition et qui a donné cette couleur depuis toutes ces années avec une opposition constructive, intelligente et avec laquelle nous avons pu travailler et partager beaucoup de choses depuis 6 ans ;

Katy GAVACHE qui s'est impliquée notamment au CCAS et qui a cette sensibilité qu'on peut avoir et qui a apporté beaucoup de bonnes choses au niveau du CCAS ;

Claudie LACQUA, qui a été présente à tous les conseils municipaux et qui nous a accompagnés ;

Maurice RAIBAUDI qui a été à la tête du Conseil des Sages, qui est une instance importante et qui a été amené à avoir des réflexions extrêmement intéressantes, qui ont pu être prises en compte parce que le Conseil des Sages a répondu exactement à l'attente que je souhaitais. Merci infiniment ;

Slah JERIBI qui a eu la lourde responsabilité de suivre notamment les travaux de l'église pendant 2 ans. Cela n'a pas été une mince affaire. Il a suivi les équipes, l'architecte et le maître d'œuvre. Bravo et merci pour cet engagement, je pense que nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait de notre église ;

Marc MONCHO, Adjoint à la sécurité. La sécurité, un élément important, d'autant plus aujourd'hui. Merci d'avoir travaillé avec autant de sérieux ;

Arnaud CALLET, merci infiniment. Il a plusieurs casquettes. Mais Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, si nous avons pu réaliser la fête des violettes avec le plan « Vigipirate écarlate

« *attendant* », c'est grâce à Arnaud CALLET et au dossier qu'il a systématiquement préparé et présenté à la préfecture. Car nous avons eu de nombreuses réunions avec les représentants de l'Etat pour préparer et organiser cette manifestation ;

Sébastien MOREAU, il est l'organisateur de toutes les fêtes et traditions. Il a sur les épaules la fête des violettes, la fête de la Madeleine. Et là aussi, ce sont de gros engagements, beaucoup de travail. Merci pour ce travail.

Lisa DUBOIS travaille au niveau du tourisme et également de la Bastide aux violettes. Nous avons, je crois dans ce mandat, donné une impulsion au tourisme, travaillé évidemment avec la compétence de la CASA, mais aussi avec la Bastide avec ses jardins sublimes. Nous avons un beau potentiel et bon outil de travail, merci pour votre implication ;

Samuel GARCIA arrivé en cours de mandat et qui s'est occupé du sport, merci beaucoup ;

Lauren RIBANT qui est également arrivée en cours de route et qui est venue, quelque part, nous sensibiliser sur le handicap, l'inclusion. Même si vous êtes arrivée en cours de mandat, cela a été intéressant de travailler avec vous, merci ;

Bertrand LENOIR et Germaine BLANCHARD pour leur présence aux conseils municipaux, vous avez été présents tous les deux de manière importante, merci à tous les deux ;

Nathalie DALCHER, mon Adjointe à l'urbanisme, qui a porté le PLU. Le PLU est vraiment dans sa dernière ligne droite maintenant, puisqu'il devrait se terminer d'ici la fin de l'année. C'est Nathalie qui a tout porté. Merci d'avoir pris ce temps parce que cela a été un gros travail.

Oifa YOUSSEF qui est avocate et qui, régulièrement, s'est mise à disposition pour venir en aide aux Tourrettans, les aiguiller dans des situations difficiles, merci ;

Catherine BARADE pour son approche de la culture. Nous avons eu de superbes expositions. Celle de Robert ROUSSIL que vous avez menée, est une très belle exposition. Nous avons, grâce à vous, eu des dons de statues, notamment Vénus et Mars de Gudmar OLOVSON. Merci infiniment pour ce lien que vous avez tissé avec les artistes et de nous permettre d'avoir de belles expositions ;

Cathy PELLEGRINO WALLAERE, mon Adjointe aux finances, qui a porté les finances et qui a pris plaisir à organiser le marché de Noël à Pont-du-Loup, merci ;

Geneviève PIERRAT qui avait deux casquettes. La jeunesse avec l'éducation et l'écologie que nous avons vue plus tôt avec la commission écologie. Croyez-moi, elle m'a bousculé pendant ces 6 ans de mandat, merci ;

Michel WALLAERE, Adjoint aux réseaux qui a travaillé et accompagné, sur les sacrées problématiques de la fibre, les administrés. C'était important pour nous de les accompagner dans cet imbroglio, dans cette difficulté qui peut y avoir lors de la pose de la fibre. Je ne parle même pas des antennes, merci ;

Anne DE QUERO pour son approche sociale, avec le gros travail qui a été fait. Je crois que nous n'avons jamais eu un CCAS aussi actif, merci ;

Je termine évidemment, avec mon Premier Adjoint, Jean-Luc DALCHER, l'homme de l'ombre. A qui j'ai pu confier des dossiers sensibles et délicats. Merci d'avoir travaillé avec

006-21060148
Reçu le 30/03/2028
Publié le 30/03/2028

Il n'est pas de votre devoir de prendre en charge ces dossiers difficiles. Vous m'avez permis de partir en vacances, car le Premier Adjoint est le seul adjoint qui peut remplacer le Maire.

Voilà, merci infiniment à tous. Vous savez, une mandature, c'est un relais. Nous avons reçu un héritage de ceux qui nous ont précédés. Nous avons apporté, comme on dit, notre pierre à l'édifice. D'autres viendront demain, poursuivre l'œuvre de valorisation de notre beau village. Quelles que soient les trajectoires de chacun, dans les semaines et mois à venir, je garderai le souvenir d'une équipe qui, malgré parfois les difficultés, n'a jamais perdu de vue l'essentiel, le bonheur des Tourrettans.

Je vous remercie pour cet engagement. Ce conseil est terminé.

Monsieur le Maire clôture la séance à 18h51

Le Maire

Frédéric POMA



La Secrétaire de séance

Nathalie VALGELATA DALCHER

AR Prefecture

006-210601480-20260327-D2026_14-DE
Reçu le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026